

**S15 - Savoirs interdisciplinaires et leur didactique :
éducation physique**

Acronyme :

PPEP3S15

Section :

**AGRÉGÉ(E) DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE INFÉRIEUR**

Sous-section :

Éducation Physique

**Activités
d'apprentissage :**

Théorie, technique et pratique de l'éducation physique et sportive dans ses dimensions collectives et individuelles :

1. Activités aquatiques y compris des notions de sauvetage V
2. Didactique et méthodologie des activités aquatiques y compris des notions de sauvetage II
3. Activités sportives individuelles V
4. Didactique et méthodologie des activités sportives individuelles II
5. Activités sportives complémentaires

Nombre d'activités d'apprentissage :

5

CODE

S15

Programme

3BA

Niveau CFC

6

ECTS

5

Obligatoire

**Coordonnées
du/des
représentants
« UE » :**

COUTIER Sophie - scoutier@he2b.be

**Unités
d'enseignement
prérequises :**

Néant

**Unités
d'enseignement
corequises :**

Néant

**Autres
connaissances et
compétences
requis :**

Néant

**Compétences
visées :**

Maîtrisera les notions fondamentales étudiées dans les différents modules
Sera capable d'intégrer dans un tout cohérent les différentes compétences abordées

Objectifs :

Passer du stade de l'apprentissage à l'enseignement des matières de l'unité d'enseignement

**Contribution au
profil
d'enseignement
du programme :**

Fonder les compétences didactiques sur une expertise des savoirs à transmettre

**Acquis
d'apprentissage :**

Maîtrise des compétences des activités aquatiques et des activités sportives individuelles dans leurs composantes techniques :
- didactiques
- pédagogiques
Activités complémentaires :
Complément de la formation générale au niveau plus spécifiquement BSSA, escalade, jeux de lutte et d'opposition et sport et santé

Bibliographie :

Syllabus de didactique et de méthodologie des activités sportives individuelles et des activités aquatiques y compris des notions de sauvetage
Des notes d'information seront aussi disponibles pour les étudiants au niveau des activités complémentaires

Pondération des activités d'apprentissage :

1) 2) 3) 4) 5)

Remarque :

L'unité d'enseignement S15 est validée si TOUTES les activités d'apprentissage ont une note supérieure ou égale à 10/20 ou portent la mention « a participé » (P).

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE :

1. Activités aquatiques y compris les notions de sauvetage V

Acronyme : **PPEP3S1501**

Pondération dans l'unité d'enseignement **30 %**

CODE **S15** Volume horaire **30 heures** Quadrimestre **1** Langue d'enseignement **Français**

Implantation : Rue Emile Vandervelde 3 à 1400 Nivelles

Contenus :

- Méthodologies et didactiques spécifiques à la natation
- Perfectionnement des exercices de correction dans les quatre nages olympiques
- Entraînement de la vitesse et de l'endurance dans les quatre nages et dans un style correct
- Réflexions et observations diverses : en relation avec le programme, les conditions matérielles ...
- Apprentissage et perfectionnement de techniques de sauvetage aquatique
- ...

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :

Pratique : frontal, en sous-groupe, travail différencié, ...

Supports indispensables à l'acquis des compétences :

Didactique et méthodologie des activités aquatiques y compris des notions de sauvetage II

Supports éventuels à l'acquis des compétences :

Notes de cours et prise de notes

Modalités d'évaluation pour la première session :

Deux épreuves pratiques présentées lors des derniers cours :
- une épreuve de 200 m quatre nages chrono (avec évaluation technique en parallèle) (20/100)
- une épreuve de sauvetage aquatique (10/100)

En session d'examen, une épreuve liant la didactique et la pratique dont les modalités seront expliquées durant les cours (70/100) :

Exemple :

Démonstration, explication, correction de nage à sec et dans l'eau

Les examens pratique et didactique (didactique et méthodologie des activités aquatiques y compris des notions de sauvetage II) sont intégrés en un seul et même examen. La note obtenue sera la même note pour les deux activités d'apprentissage (1 et 2).

Évaluation continue

Travaux, interrogations

Examens

%

%

Pratique

100 %

Modalités d'évaluation pour la deuxième session :

- une épreuve de 200 m quatre nages chrono (avec évaluation technique en parallèle) (20/100)
- une épreuve de sauvetage aquatique (10/100)

- une épreuve liant la didactique et la pratique dont les modalités seront expliquées durant les cours (70/100) : Exemple :

Démonstration, explication, correction de nage à sec et dans l'eau

Les examens pratique et didactique (didactique et méthodologie des activités aquatiques y compris des notions de sauvetage II) sont intégrés en un seul et même examen. La note obtenue sera la même note pour les deux activités d'apprentissage (1 et 2).

Évaluation continue

Travaux, interrogations

Examens

%

%

Pratique

100 %

2. Didactique et méthodologie des activités aquatiques y compris des notions de sauvetage II

Acronyme : **PPEP3S1502**

Pondération dans l'unité d'enseignement **20 %**

CODE **S15** Volume horaire **15 heures** Quadrimestre **1** Langue d'enseignement **Français**

Implantation : Rue Emile Vandervelde 3 à 1400 Nivelles

Contenus :

- Présentations et réflexions sur :
Les exercices d'initiation/apprentissage et perfectionnement des différentes nages
L'organisation des séances avec des élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire
- L'évaluation des élèves
- Les techniques de nages
- Le sauvetage aquatique
- Les exercices d'échauffement et de retour au calme
- ...

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :

Exposés oraux, questionnements collectifs, réflexions en sous-groupe, présentations de séquence vidéo, ...

Supports indispensables à l'acquis des compétences :

Activités aquatiques y compris des notions de sauvetage V

Supports éventuels à l'acquis des compétences :

Notes de cours et prise de notes

Modalités d'évaluation pour la première session :

L'examen de didactique et méthodologie des activités aquatiques y compris des notions de sauvetage et activités aquatiques y compris des notions de sauvetage sont intégrés en un seul et même examen. La note obtenue sera la même note pour les deux activités d'apprentissage (1 et 2).

Évaluation continue

Travaux, interrogations

Examens

%

%

Pratique

100 %

Modalités d'évaluation pour la deuxième session :

L'examen de didactique et méthodologie des activités aquatiques y compris des notions de sauvetage et activités aquatiques y compris des notions de sauvetage sont intégrés en un seul et même examen. La note obtenue sera la même note pour les deux activités d'apprentissage (1 et 2).

Évaluation continue

Travaux, interrogations

Examens

%

%

Pratique

100 %

3. Activités sportives individuelles V

Acronyme : **PPEP3S1503**

Pondération dans l'unité d'enseignement **30 %**

CODE **S15** Volume horaire **30 heures** **Quadrimestre** **1** **Langue d'enseignement** **Français**

Implantation : Rue Emile Vandervelde 3 à 1400 Nivelles

Contenus :
Développement de la condition physique (capacité aérobie, renforcement musculaire, souplesse)
Apprentissage, développement et renforcement des techniques fondamentales d'athlétisme (courses, sauts, lancers)
Activités socio-motrices : les courses de relais
Apprentissage, développement méthodologique et pédagogique sous forme de préparations de leçons et de micro-enseignement

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :
Travail méthodologique et pédagogique sous forme de micro-enseignement et/ou cours pratiques dispensés par le professeur
Interactions entre les étudiants guidées par le professeur
Entraînement individuel requis pour l'acquisition des compétences visées
Travail méthodologique des fondamentaux

Supports indispensables à l'acquis des compétences :
Maîtrise des acquis des cours des blocs 1 et 2
Cours pratiques
Entraînement personnel
Syllabus didactique et méthodologique (pour la partie technique et pédagogique)

Supports éventuels à l'acquis des compétences :
Entraînement personnel

Modalités d'évaluation pour la première session :

L'activité d'apprentissage « activités sportives individuelles » comporte trois composantes :

- Condition physique :

Évaluation chronométrée d'une distance déterminée. La note sera déterminée grâce à une table fournie par le professeur. L'épreuve d'endurance se déroulera en fin de cycle

- Prestation technique :

Évaluation des techniques fondamentales d'athlétisme (course, saut, lancer) suivant les critères donnés par le professeur ainsi qu'éventuellement des performances suivant des tables remises par le professeur

Évaluation continue	Travaux, interrogations	Examens	
%	100 %		%

Modalités d'évaluation pour la deuxième session :

L'activité d'apprentissage « activités sportives individuelles » comporte trois composantes :

- Condition physique :

Évaluation chronométrée d'une distance déterminée. La note sera déterminée grâce à une table fournie par le professeur. L'épreuve d'endurance se déroulera en fin de cycle

- Prestation technique :

Évaluation des techniques fondamentales d'athlétisme (course, saut, lancer) suivant les critères donnés par le professeur ainsi qu'éventuellement des performances suivant des tables remises par le professeur

Évaluation continue	Travaux, interrogations	Examens	
%	100 %		%

4. Didactique et méthodologie des activités sportives individuelles II

Acronyme : **PPEP3S1504**

Pondération dans l'unité d'enseignement **20 %**

CODE **S15** Volume horaire **15 heures** Quadrimestre **1** Langue d'enseignement **Français**

Implantation : Rue Emile Vandervelde 3 à 1400 Nivelles

Contenus : Cours théorique (et pratique) ayant pour objectif la maîtrise des connaissances techniques, méthodologiques, pédagogiques et didactiques de l'athlétisme au niveau scolaire.
Mise en situation pratique sous forme de micro-enseignement (préparation de leçons, méthodologie, enseignement, didactique, ...) dans le cadre de cette activité d'apprentissage ou/et dans le cadre de l'activité d'apprentissage pratique « activités sportives individuelles : athlétisme, condition physique »

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage : Cours théorique dispensé par le professeur
Application pratique par l'étudiant sous forme de micro-enseignement sur le terrain

Supports indispensables à l'acquis des compétences : Participation et maîtrise pratique des activités sportives individuelles du bloc 3 et maîtrise des activités sportives individuelles des blocs 1 et 2

Supports éventuels à l'acquis des compétences : Notes de cours
Prise de notes

Modalités d'évaluation pour la première session :

Évaluation certificative sous forme de prestations de micro-enseignement et examen théorique

Évaluation continue	Travaux, interrogations	Examens	
%	%	Écrit	100 %

Modalités d'évaluation pour la deuxième session :

Travail et examen théorique

Évaluation continue	Travaux, interrogations	Examens	
%	%	Écrit	100 %

5. Activités sportives complémentaires

Acronyme : **PPEP3S1506**

Pondération dans l'unité d'enseignement **0 %**

CODE **S15** Volume horaire **30 heures** Quadrimestre **1** Langue d'enseignement **Français**

Implantation : Rue Emile Vandervelde 3 à 1400 Nivelles

Contenus :

BSSA
Escalade
Sport et santé : aéro-dance, circuit training, pilates, step niveau avancé, utilisation de petit matériel pour le renforcement musculaire (élastiques, swiss ball, ballons pailles, barres lestées, poids), stretching et sport senior
Jeux de lutte et d'opposition

Ces activités étant proposées en option, il faut impérativement en choisir une (et une seule) en début d'année suivant des modalités qui seront précisées aux étudiants en début d'année académique

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :

En groupes et sous-groupes, individuelles, ...

Supports indispensables à l'acquis des compétences :

Documents spécifiques à chaque activité

Supports éventuels à l'acquis des compétences :

Prises de notes

Modalités d'évaluation pour la première session :

Il n'y a pas d'évaluation chiffrée pour ces activités.
L'activité sera validée (P) ou non (NP).
Si elle est non validée, l'unité d'enseignement S15 ne pourra, elle non plus, être validée.

Modalités d'évaluation pour la deuxième session :

L'étudiant n'ayant pas validé (NP) l'activité d'apprentissage, devra présenter la preuve qu'il a suivi une formation équivalente avant le début de la session d'examen (août).